## Vente d'un bien bâti – Liste des pièces à fournir

Etat-civil (vendeur et acquéreur)	Bien vendu
- Personnes physiques  CNI ou passeport en cours de validité RIB signé au verso par le(s) titulaire(s) du compte Copie du contrat de PACS (si pacsés) Copie du contrat de mariage et/ou du changement de régime matrimonial (si mariés) Copie du jugement de divorce (si divorce déjà prononcé) Copie de l'ordonnance de nonconciliation (si en cours de divorce)  Personnes morales  KBis de moins de 3 mois Statuts certifiés conformes à l'original Désignation du gérant RIB de la société signé au verso par le gérant	☐ Titre de propriété dans son intégralité ☐ Plans des biens vendus ☐ Liste des meubles inclus dans le prix de vente, article par article ☐ Dossier de diagnostics techniques ☐ Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement si obligatoire ☐ Dernier avis de taxe foncière  - Si le bien était précédemment loué ☐ Copie du bail ☐ Copie du congé délivré ou reçu ☐ Copie de l'état des lieux de sortie du locataire  - Si des travaux ont été effectués dans le bien ☐ Copie des autorisations d'urbanisme obtenues ☐ Copie de la DACT ☐ Copie de l'attestation de non contestation de la conformité ☐ Coordonnées des entreprises étant intervenues ☐ Copie de l'assurance dommage-ouvrage souscrite (si besoin), et du certificat d'acquit des primes
<u>Si lotissement</u>	<u>Divers</u>
<ul> <li>□ Coordonnées du Président de l'ASL</li> <li>□ Cahier des charges / statuts de l'ASL</li> <li>□ Procès-verbal des assemblées générales des 3 dernières années de l'ASL</li> </ul>	☐ Si le vendeur a un prêt hypothécaire à rembourser : coordonnées de l'agence s'occupant du prêt  De façon générale, le vendeur doit porter à la connaissance de l'acquéreur, de l'agence immobilière et de son notaire toute information utile dont il a connaissance.